

Image not found or type unknown



TESA et primes(ancienneté)

Par **jozig**, le **13/08/2019 à 12:59**

Bonjour, rnrnDepuis 7 ans je signe 2 contrats TESA dans le secteur agricole saisonnier chaque année et toujours chez le même employeur. Je voulais savoir si je pouvais prétendre à une prime ou autre avantage lié à mon ancienneté.

Par **morobar**, le **13/08/2019 à 19:03**

Bonjour,rnrnNonrnrnLe seul avantage lié à la réitération des contrats plusieurs saisons successives est que vous êtes prioritaire pour obtenir le contrat si un poste est réouvert la saison suivante.